

# MÉMOIRE

## PAR GASTON HERVIEUX

AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA

Cacouna

6211-04-005

Projet d'implantation du terminal  
méthanier Énergie Cacouna

230

P  NP

DM92

Séance tenue le 15 juin 2006 à 19 h

Salle paroissiale

425, de l'Église, 2<sup>e</sup> étage

Cacouna

J'en conclus à la non-recevabilité du projet, de ces  
projets de ports méthaniers sur les abords du fleuve Saint-Laurent et à l'indépendance  
énergétique du Québec.

Comment un projet d'envergure internationale a-t-il pu être ramené à un projet local, <sup>à</sup> des  
projets locaux? Comment le gouvernement du Québec en est-il arrivé à imposer des projets;

soit que le premier ministre du Québec, des députés, la MRC de Rivière-du-Loup, des  
maires se sont entendus pour former un consensus pour désinformer la population, même si la  
logique et le bon sens commandent un moratoire sur tous les projets établissant ou augmentant  
la capacité de filières énergétiques, voir nouvelle pour certaines, et que le gouvernement du  
Québec représente l'intérêt public en annonçant une générale permettant une consultation  
publique en amont de chacun desdits projets,

C'est plutôt à la défense d'intérêts de groupes d'actionnaires privés que s'acharnent les  
décideurs et à l'évidence de ce que tous constatent, sauf ceux qui doivent feindre de ne rien  
voir; on est prêt à tout pour l'argent, même de prendre la décision de sacrifier la population de  
Cacouna et plusieurs écosystèmes pour arriver à cet objectif financier.

Nonobstant les risques majeurs à la santé publique, aux écosystèmes, à l'avifaune, la  
faune, le promoteur d'Énergie Cacouna prétend toujours qu'il va respecter les normes et que les  
impacts devront être minimes: sinon nul!

Les normes! Il n'y a aucune norme scientifique à la base de la législation/  
réglementation environnementale, ces supposées normes auxquelles le promoteur fait  
référence sont basées sur la capacité qu'a la technologie à ne pas polluer et ne permettent pas  
de dire à partir de quand on affecte la santé publique, la faune et la flore.

Si chacune des normes s'il y a respect de la concentration autorisée d'un élément donné dans un volume X, elles ne tiennent pas compte des effets de synergie rencontrés dans la réalité. lorsque mise en présence de d'autres éléments déjà présent ou à être rajoutés dans le milieu.

Lorsque les échantillonnages sont réalisés dans le milieu, plusieurs facteurs concourent à permettre de douter de leur crédibilité, et c'est encore plus vrai quant à l'étape de l'analyse en laboratoire. tu dois rajouter d'autres éléments chimique à la portion de la soupe chimique pour en isoler un élément.

Tant qu'à la procédure de bioaccumulation dans un tel contexte, elle soulève plusieurs controverses.

Lorsque le ministère de l'Environnement du Québec en vient à interpréter des résultats d'analyse pour prendre des décisions et décider d'un projet, il applique une grille de critères philosophique qui n'a aucun rapport avec la science, un processus non scientifique. Je précise ——— par référence:

Durant l'audience publique sur le programme de dragage de la MIL Davie inc. dans les années quatre-vingt, nous avons réussi à faire discréditer, voire à faire annuler les critères de Vigneault et al. qui servaient de critères à la base des études de tous les projets de dragage dans le fleuve Saint-Laurent, et de disposition des sédiments.

Ces critères de Vigneault et al. servaient à déterminer le degré de contamination et de toxicité des sédiments en présence à être dragués. De l'ensemble des éléments inventoriés, quelques-uns faisaient l'objet d'une étude. Pourtant, la moitié de la population du Québec s'alimente en eau potable dans le fleuve Saint-Laurent, toxique.

Ajoutant qu'il n'existe aux usines d'épuration d'eau potable pas de traitement physico-chimique ni aucun traitement qui permet de retirer les substances toxique et produits dangereux (micro-éléments) de l'eau dite «potable» que l'on livre à la population pour consommation humaine.

au surplus, on rajoute plusieurs produits toxique dangereux dans le processus de traitement de l'eau «épuration de l'eau potable»; il s'agit du chlore déclaré hautement cancérigène par le docteur J.A. Nantel, toxicologue québécois de renommée internationale, et du fluor à propriétés mutagène tel que déclaré par l'Organisation mondiale de la santé, sans oublier tous les autres produits chimique qui servent au traitement ou à la préservation de la tuyauterie.

Lorsque nous avons demandé l'abolition des critères de Vigneault et al., les motifs invoqués étaient qu'ils n'avaient aucun fondement légal, ne reposaient sur aucune base scientifique et ne permettaient pas de dire à partir de quand on affecte la santé publique, la flore et la faune.

Dans le même temps, nous pouvions démontrer que la politique des sols contaminés est encore plus bidon que les critères de Vigneault et al., de la même manière nous pouvons discréditer la politique relative aux eaux qui fait du fleuve Saint-Laurent, de par sa méthode de classification, un égout à ciel ouvert, puisqu'elle repose sur la structure de la politique de classification des sols contaminés.

Tant qu'aux normes scientifique, en matière de qualité de l'air, vous pouvez continuer à les chercher.

Vous pouvez commencer à comprendre que dans ce contexte, le ministère de l'Environnement doit adopter des critères philosophique pour décider à la face de la population de projets qui peuvent avoir de grave répercussions sur la santé et sécurité du public; soit une menace réelle appréhendée avec des conséquences majeure pour l'Homme et les organismes vivant,

Dans ce contexte, plutôt que de se doter d'une législation/réglementation environnementale reposant sur des bases scientifique pour permettre d'avoir et de donner l'heure juste à la population, pour lui permettre de faire des choix de société éclairés, comme nous l'avons demandé dans les années quatre-vingt, de manière à empêcher le ministère de l'Environnement du Québec et le gouvernement du Québec d'Instaurer des politiques favorisant la commercialisation et l'industrialisation de la Pollution, Tout ce que l'on demandait, c'était d'avoir l'heure juste,

Le ministère <sup>de</sup> l'Environnement du Québec a préféré nous servir des politiques réglementaire de dilution et de dispersion de contaminants dans l'eau et l'air de substances dangereuse et produits toxique dans l'environnement; misant sur la charge globale...

Dans ce contexte, aucune étude crédible n'a été réalisée pour le «projet Énergie Cacouna» et personne du gouvernement du Québec, du ministère de l'Environnement du Québec, du ~~Fédéral~~, du BAPE, ne peut et ne pourra prétendre du contraire. Même devant les tribunaux, s'il y avait lieu ou autrement.

Sans mettre en cause des personnes en particulier, nous pouvons affirmer hors de tout doute raisonnable que plusieurs décideurs liés à nos gouvernements sont là pour favoriser des intérêts privés au détriment de la santé publique et de l'environnement. Dans le cadre du projet Énergie Cacouna, plusieurs décideurs sont prêts à sacrifier contre vents et marées la population qui habite Cacouna et des écosystèmes sensible d'une très grande valeur.

Comment se fait-il qu'on livre à la population de tels projets en la gardant dans la désinformation et qu'on envoûte des décideurs avec l'appât du gain dont ils n'osent même pas questionner la finalité de peur qu'on change d'idée?

Comment expliquer que les directives de nos gouvernements conduise <sup>nt</sup> à aucune étude crédible et que dans un projet supposément présenté par des experts, on se retrouve avec trois mille (3000) pages et plus de questions-réponses, dont les réponses pertinente sont toujours absente ?

Le promoteur dans son étude de projet n'a pas déposé un plan global visuel montrant toutes les infrastructures liées au projet et montrant, expliquant les diverse étapes du processus et expliquant ses impacts.

De la même stratégie qu'en 1981, ils ont soustrait l'étude du gazoduc et ses systèmes de répartition et d'utilisation du gaz naturel et d'autres études liées au fleuve Saint-Laurent. De la notion d'environnement soutenue par le BAPE pour justifier sa raison d'être ne peut restreindre la population à se limiter à discuter du projet de port méthanier, parce que le gouvernement du Québec a décidé de le "framer" <sup>et</sup> de "framer" l'ensemble de la population du Québec, allant même jusqu'à appuyer le projet de port méthanier \_\_\_\_\_ avant même que le BAPE ait entamé son mandat; ce qui est contraire à l'ordre public et à l'intérêt public.

La Commission BAPE est une commission d'enquête indépendante ayant les pouvoirs de la Cour supérieure du Québec. Une fois le mandat reçu par le BAPE, ce dernier peut, la Commission chargée d'étudier peut pour ce seul motif de fractionnement de projet et d'études crédible absente recommander au conseil des ministres de rejeter ledit projet.

Le conseil des ministres doit pouvoir se fier aux recommandations de la Commission d'enquête du BAPE qui ne doit pas demeurer à la traîne du gouvernement du Québec et du ministre de l'Environnement du Québec, en se servant de la limite du <sup>prétexte</sup> mandat pour décider et justifier qu'il ne peut pas, — ne veut pas, que la population discute des impacts environnementaux reliés au gazoduc et de ses ramifications, ainsi que des questions de voie navigable, le tout directement relié au terminal méthanier.

Le gouvernement n'a jamais écrit dans le mandat du BAPE que le BAPE n'avait pas à évaluer le gazoduc et ses ramifications <sup>etc...</sup> Ainsi que de considérer les impacts sur la voie navigable.

Le gouvernement du Québec a plutôt accepté que le promoteur fractionne un projet global en le présentant par miettes à la population, c'est justement ce que le BAPE doit dénoncer publiquement et permettre à la Population de dénoncer cette situation qui permet de rejeter ledit projet incomplet à tous les égards, sauf si le BAPE peut démontrer et déposer des écrits qui lui dictent des directives souterraine autres que le mandat public qu'il a reçu. La Commission BAPE devrait se démarquer des mécanismes de désinformation publique soutenu par des décideurs qui adoptent un langage coloré sur la base des principes du développement durable alors qu'aucune étude crédible de milieu ne soutient leurs prétentions.

La Commission BAPE doit se positionner publiquement pour situer son degré d'indépendance dans l'exercice de ses fonctions ici présentes!

Je réitère et renvoie à l'appui de ce mémoire toutes les interventions que j'ai pu faire publiquement devant les médias d'information en rapport à ce dossier, ainsi que tous les éléments écrit / verbal que j'ai pu \_\_\_\_\_ apporter en guise de participation au présent processus d'évaluation et d' examen des impacts environnementaux du projet de port méthanier (Énergie Cacouna) et à toutes les interventions de personnes qui ont considéré l'importance de participer à ce processus de consultation par la présente audience publique nonobstant le fait d'une campagne de désinformation et d'intimidation qui laisse voir <sup>publique</sup>

clairement que tout les dés sont joués d'avance et que le présent processus risque de servir qu'à cautionner lesdites décisions qui apparaissent pour la plupart déjà prises.

Le BAPE doit dénoncer cette situation, sa crédibilité s'en trouve et s'en trouvera indirectement et directement mise en cause de par la justification scientifique à l'égal de ses recommandations!

Le gouvernement du Québec cache à la population les enjeux réel qui l'incitent à aller à l'encontre de l'accord de Kyoto par le fait de vouloir développer au Québec la filière énergétique du gaz naturel liquéfié-regazéfié, il veut implanter au Québec une source fossile d'émission de gaz à effet de serre qui menace et menacera la survie de plusieurs écosystèmes ici et autour de la Planète.

Les promoteurs et décideurs savent que le gaz naturel est un des principaux gaz à effet de serre produits autour de la Terre et que même malgré leurs arguments de remplacement de d'autres sources tels le charbon et les produits pétrolier plus polluant, qu'au rythme où ils veulent importer du GNL (gaz naturel liquéfié) au moins de quatre (4) pays et ça pour plusieurs terminaux méthanier qu'ils veulent aménager en bordure du fleuve Saint-Laurent qu'ils vont finalement dépasser de plusieurs fois <sup>vredit/</sup> volume de réduction pour devenir une source majeure de pollution atmosphérique transfrontalière, tant une menace majeure pour l'humain et la survie des espèces. Que ce soit en dirigeant tout ce gaz liquéfié-regazéfié directement aux USA et ailleurs, en branchant ou non le Québec Le problème reste le même et demeure une menace réelle dans ce contexte.

Hydro-Québec n'est plus obligée de nous fournir l'électricité au-delà du bloc patrimonial pas plus qu'on est obligé de <sup>vous/</sup> fournir le gaz naturel.

Vu le silence de quelques personnes du ministère de l'Environnement qui sont liées avec quelques décideurs politique gouvernemental nous constatons que malgré l'envahissement anarchique des éoliennes sur le territoire et des projets d'hydroélectrique qui s'annoncent, une augmentation faramineuse des coûts de l'électricité alors qu'on devrait s'attendre à l'effet contraire. Il appert qu'on veut <sup>vous/</sup> imposer le gaz naturel à moindre coût que l'électricité pour une période de temps, soit le temps de vous brancher ou d'en brancher d'autres et vendre l'électricité produite aux États-Unis à gros prix ou à l'extérieur du Québec.

Toute cette démarche va et s'opère à votre insu par l'entremise de groupes d'actionnaires privés liés (vice-versa) à des fonctionnaires gouvernemental dans le cadre d'une démarche de la privatisation de l'électricité et de créer une dépendance énergétique pour le Québec par l'ajout du gaz naturel, ballottés par la fluctuation des prix sur les marchés mondiaux.

Comme il apparaît de mieux en mieux que le gouvernement du Québec représente de moins en moins l'intérêt public et de plus en plus l'intérêt privé au détriment de la population et de l'environnement, il reste qu'à la population du Québec à s'organiser pour faire nationaliser au vrai sens du terme leurs ressources énergétique dont l'électricité dont monsieur René Lévesque alors ministre <sup>de/</sup> l'Énergie puis premier ministre du Québec l'avait souhaité pour tous.

Je ne parle pas d'un projet d'indépendance géré par ceux-là mêmes qui vous "fragment" aujourd'hui et qui n'auront rien à offrir à la population aujourd'hui, ni demain, ni jamais, mais de bâtir un Québec à la hauteur de ses aspirations, de son potentiel et en mesure de se tailler une place non seulement sur la scène fédérale mais sur la scène internationale,

On vous a damé les mines, les forêts, l'eau, <sup>est à se faire!</sup> allons-nous les laisser privatiser tout y compris l'électricité?

Pour conclure, je ne crois pas que par trois mille (3000) pages de questions-réponses dans le dossier Énergie Cacouna qu'on puisse remplacer des études de milieu absente, des directives d'une telle nullité qu'on doive revoir tout le processus d'évaluation d'examen des impacts environnemental; que les distances sécuritaire de huit, treize, seize, kilomètres (8 km, 13 km, 16 km) entre un port méthanier et des habitations soient une règle d'ordre incontournable, impérative, à retenir.

Que les études de milieu soient réalisées, relèvent de la responsabilité des gouvernements et préciser que toute société qui veut évoluer pour assurer l'avenir des générations future doit au minimum se donner comme prérequis de réaliser au préalable les études et inventaires du milieu dans lequel elle prétend vouloir se développer et faire le développement durable.

Le mot de la fin! Le Québec ne pourra pas parler de développement économique ni de développement durable sans passer par la nationalisation de l'électricité, à moins qu'ils veuillent garantir à la population actuelle du Québec et aux générations future un rôle de valet le plaçant à la merci de groupes d'actionnaires privés constitués en multinationales.

Que penser des décideurs de votre milieu qui essaient de vous convaincre que par la venue du gaz naturel, ils vont enfin pouvoir faire du développement économique alors qu'on n'a qu'à se brancher sur un système d'énergie propre appelé l'électricité!

Vos décideurs de la MRC de Rivière-du-Loup proposent de donner des crédits de taxes pour réduire les gaz à effet de serre si vous vous branchez au gaz naturel plutôt qu'à l'électricité. Bye boss, terminé monsieur le Président.

*Gaston Hervieux*

Gaston Hervieux.

RECHERCHE/INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE